



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
Sécurité, Réglementation et Contrôles**

**Direction de l'Ordre Public et des Sécurités
Bureau de la Sécurité Routière**

Affaire suivie par Ghislaine DONDON

Tél : 05 94 39 45 38/06 94 20 02 04

Mail : coordination-securite-routiere@guyane.pref.gouv.fr

Réf : BSR-08/2023

Cayenne, le 28 02 23

Le préfet

à

Destinataires in fine

Objet : Appel à projets 2023 du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)

PJ : Dossier appel à projets

Les résultats provisoires de certains indicateurs de l'accidentalité routière pour l'année 2022 sont en légère baisse dans notre département par rapport à l'année 2021, notamment le nombre de personnes décédées. Toutefois, la situation reste encore et toujours préoccupante.

Dans la majorité des accidents corporels, le comportement des usagers de la route est en cause. Il est principalement lié au non-respect des règles du Code de la route (38,1%), à la conduite sous l'empire d'un état alcoolique (13,4%) et/ou après avoir consommé des stupéfiants, et enfin, à une vitesse excessive ou inadaptée (10,03%). Cette dernière demeurant généralement un facteur aggravant dans de nombreuses causes d'accidents.

Il est donc indispensable de poursuivre les efforts pour que la dynamique de lutte contre l'insécurité routière soit la plus efficace possible. Afin d'y parvenir, les services de l'État en Guyane apportent chaque année leurs concours financier et logistique aux actions de prévention et de sensibilisation portées par les acteurs locaux de sécurité routière (collectivités territoriales, les associations, les responsables d'établissement de l'Éducation nationale, les entreprises) dans le cadre d'un plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Pour être éligible à ces fonds, les projets d'actions de prévention doivent s'inscrire dans les orientations fixées au niveau départemental :

- Les deux-roues motorisés ;
- Les nouveaux modes de mobilité dite "douce" ;
- Les conduites à risque ;
- Le risque routier professionnel ;
- Les jeunes ;
- Les seniors.

Ces projets doivent permettre d'informer et de former les citoyens sur les bonnes pratiques à adopter lors de leurs déplacements dans l'espace routier.

Tél : 05 94 39 45 38 – 0 94 20 02 04 – 05 94 39 46 76

Mèl : coordination-securite-routiere@guyane.pref.gouv.fr

Rue Fiedmond. B.P. 7008, 97 307 CAYENNE

En votre qualité d'acteur de la lutte contre l'insécurité routière en Guyane, je vous invite à répondre favorablement à cet appel à projet.

Le formulaire de candidature ainsi que les pièces justificatives sont téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Guyane : <https://www.guyane.gouv.fr>

Votre dossier complet devra être adressé au bureau la sécurité routière, au plus tard, **le 15 avril 2023, délai de rigueur** pour les demandes de subvention, et un mois avant l'action, pour les demandes de mise à disposition d'ateliers de sensibilisation à la sécurité routière :

- soit par courrier à l'adresse suivante :

**Services de l'État en Guyane, Coordination départementale de sécurité routière,
Bâtiment Vignon, Rue Fiedmond, 97307 Cayenne**

- soit par courriel à l'adresse : coordination-securite-routiere@guyane.pref.gouv.fr

Votre proposition d'action sera examinée par le Pôle de compétences de sécurité routière placée sous ma présidence, courant du mois d'avril 2023.

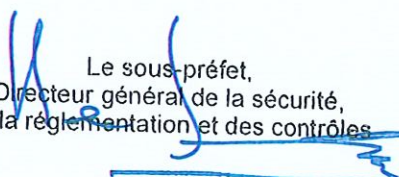
Les co-financements, le caractère innovant, le nombre de bénéficiaires et la qualité du dossier sont pris en compte dans la validation des projets retenus.

Afin de vous aider dans votre démarche, l'équipe de la coordination de sécurité routière se tient à votre disposition et peut être jointe soit par téléphone (0594 39 45 38/0594 39 46 76), soit par courriel : coordination-securite-routiere@guyane.pref.gouv.fr

Avec le concours des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), la coordination de sécurité routière peut également vous proposer des actions « à la carte ».

Parce que la sécurité routière repose sur la mobilisation de tous, je vous remercie vivement de votre engagement dans la réalisation de ce PDASR 2023 qui doit nous permettre de diminuer le nombre d'accidents de la route, dans notre département.

Le Préfet,


Le sous-préfet,
Directeur général de la sécurité,
de la réglementation et des contrôles

Cédric DEBONS

Liste des destinataires

- Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL)
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CEEG)
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Savannes (CCDS)
- Madame la Présidente de la Communauté de l'Ouest Guyanais (CCOG)
- Monsieur le Président de l'Association des Maires de Guyane (AMG)
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes de Guyane
- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale (DTPN)
- Monsieur le Général, commandant de la gendarmerie de Guyane
- Monsieur le Général, commandant les forces armées de Guyane
- Monsieur le Colonel, commandant le régiment du Service Militaire Adapté de la Guyane (RSMA)
- Monsieur le Procureur de la République – Tribunal de Grande Instance de Cayenne
- Monsieur le Sous-Préfet, Secrétaire Général des services de l'État en Guyane
- Monsieur le Sous-Préfet de la sous-préfecture de Saint-Laurent du Maroni
- Monsieur le Sous-Préfet de la sous-préfecture de Saint-Georges de l'Oyapock
- Monsieur le Sous-Préfet, Directeur Général de Coordination et de l'Animation des Territoires (DGCAT)
- Monsieur le Directeur Général de l'Administration des services de l'État en Guyane (DGA)
- Madame la Directrice Générale de la Cohésion et des Populations (DGCOPOP)
- Monsieur le Directeur Général des Territoires et de la Mer (DGTM)
- Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Mesdames et Messieurs les Délégués du préfet
- Monsieur le Recteur de l'Académie de Guyane
- Monsieur le Président de l'Université de Guyane
- Monsieur le Directeur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane (CGSS)
- Madame la Présidente de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Guyane (CCIG)
- Madame la Présidente de la Chambre des Métiers de l'Artisanat de la Guyane (CMAG)
- Madame la Présidente du Mouvement des Entreprises De FRANCE en Guyane (MDEF)
- Monsieur le Président du Groupement des Assureurs des Antilles-Guyane
- Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Départementale de la Sécurité Routière (CDSR)
- Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Locale des Transports Publics des Personnes (CLT3P)
- Monsieur le Président du Comité de Cyclisme en Guyane
- Monsieur le Président de la Fédération Française des Motards en Colère - Délégation Guyane (FFMC)
- Monsieur le Président de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)
- Monsieur le Président de l'Association Sportive EQUATEUR
- Madame la Présidente de l'Association des Familles Rurales de France
- Mesdames et Messieurs les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR)